Image not found or type unknown

Droit des entreprises et dénigrement

Par **chris pourquoi pas**, le **26/09/2012** à **14:31**

bonjour,

je reviens toujours sur votre forum avec plaisir, et comme la plupart des intervenants qui ont participé sur un sujet oh combien intéressant, je suis surpris que le modérateur Psychollama, ne soit pas intervenu sur un sujet dans ce forum ou 2 internautes, (bien que je sois tout à fait d'accord avec eux sur le fond de leurs problèmes)
pourquoi le modérateur a pris soin et sans doute à la demande de
l'association dont on ne peut citer le nomd'avoir d'une part clôturer le sujet en question, et d'autre part, avoir laisser des commentaires et des fils de discussion en laissant place à l'information des sociétés sans avoir fait de "censure" ? ?

[citation]
LITIGE COURS A DISTANCE SxxxxxxS/ CRxxxxxS
[/citation] sujet ouvert le 06/03/2012 et le 26/09/2012

et pourquoi avoir laisser des termes d'insultes, et diffamatoires à l'encontre de ces sociétés, sur le sujet de [s]LITIGE COURS A DISTANCE.....[/s]? ?

pourtant le fil initié sur un questionnement concernant l'association **don on ne peut pas citer le nom** n'avait rien de diffamatoire ! !

il est vrai que le débat était passionné, mais il était malgré tout légitime que des questions et réponses soient apportées, c'est ce que l'on définit par **liberté d'expression** ! !

quoi qu'il en soit, votre forum légavox a le mérite d'apporter sur beaucoup de sujets divers et variés, des réponses qui m'ont été parfois très utiles, notamment sur le droit de succession.

Longue vie et plein succès à Légavox

cordialement

Par **lexconsulting**, le **26/09/2012** à **22:13**

Legavox a aussi ses mystères chris pourquoi pas !!

Et parfois des contributeurs communs...

Et parfois des modérations modérées, d'autres plus directes... c'est un peu à la carte !

Bien Cordialement

LEX CONSULTING

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés